

Commune de Châteaubernard (Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix, le premier du mois d'avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-six mars deux mil dix, sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire de Châteaubernard.

Présents :

Daniel BOYER, Pierre-Yves BRIAND, Eric LIAUD, Nicole NAMBLARD, Philippe OURTAAU, Christel GOMBAUD, Michel DAMY, Dominique PETIT, Renée MARCHAND, Michel TIRACCI, Frédéric CONTER, Cédric DAGNAUD, René CHAUVEAU, Pierrette DAGNAUD, Christophe BAUDRY, Monique FOUCHER, Michel DERAND, Colette GEOFFROY, Jean-Claude FAYEMENDIE, Catherine BOINOT, Jean-Pierre VINCENT, Geneviève NADEAU-FAYEMENDIE, Patrick GUINEBERT

Etaient excusés :

Karine ROY, ayant donné procuration à Daniel BOYER
Marie-Christine BRISSON, ayant donné procuration Cédric DAGNAUD
Christiane PUISSANT, Ayant donné pocuration à Michel DAMY
Chantal MARCU, ayant donné procuration à Monique FOUCHER

Secrétaire de séance :

Dominique PETIT

D. n°2010 - 38

Approbation du compte de gestion 2009 et du compte administratif 2009

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Trésorier est le comptable de la collectivité communale. Il exécute les opérations ordonnées par le Maire. Avant le 1er Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en recettes et en dépenses, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le **compte de gestion 2009** qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent 2008 reporté :	+ 5 640 110,99 €
Dépenses de l'exercice 2009 :	- 4 144 456,06 €
Recettes de l'exercice 2009 :	+ 5 084 053,79 €
Résultat de fonctionnement 2009 :	+ 6 579 708,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent 2008 reporté :	+ 298 739,54 €
Dépenses de l'exercice 2009 :	- 921 297,32 €
Recettes de l'exercice 2009 :	+ 321 962,17 €
Résultat d'investissement 2009 :	- 300 595,61 €

Votes :

Pour : 22

Abstentions : 5

Approbation du compte administratif 2009

Monsieur le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune, il ordonne les opérations prévues au budget. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 Janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui rapproche les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget des réalisations effectives, et qui présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif est l'illustration exacte des dépenses et des recettes de la commune.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2009 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent 2008 reporté :	+ 5 640 110,99 €
Dépenses de l'exercice 2009 :	- 4 144 456,06 €
Recettes de l'exercice 2009 :	+ 5 084 053,79 €
Résultat de fonctionnement 2009 :	+ 6 579 708,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent 2008 reporté :	+ 298 739,54 €
Dépenses de l'exercice 2009 :	- 921 297,32 €
Recettes de l'exercice 2009 :	+ 321 962,17 €
Résultat d'investissement 2009 :	- 300 595,61 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Monsieur le Maire sort de la salle. La présidence du Conseil est confiée à Madame Renée MACHAND, doyenne d'âge, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Résultat des votes :

Pour : 21

Abstentions : 5

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2009 et le compte administratif 2009.

D. n°2010 - 39

Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent issu de la section de fonctionnement comme suit (voir annexe jointe) :

- report de l'excédent en fonctionnement pour :	6 579 708,72 €
- report du déficit d'investissement pour :	300 595,61 €
- restes à réaliser en dépenses d'investissement :	802 465,00 €

Reste donc disponible pour report sur le Budget Primitif 2010 : 5 476 648,11 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour, 5 abstentions,

Approuve l'affectation du résultat comme exposé ci-dessus.

D. n°2010 - 40	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : taux 2010
-----------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2010.

Monsieur le Maire précise que les bases prévisionnelles d'imposition s'élèvent à 5 180 229 € et le produit d'imposition (égal à la facture Calitom) à 534 529,23 €.

Il précise que le produit attendu correspond au coût du service effectué par CALITOM.

Monsieur le Maire propose de fixer à 10,32 % le taux de la TEOM pour 2010 (rappel : 9,42 % en 2009 ; 8,76 % en 2008).

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 4 voix contre, 3 abstentions, 20 voix pour,

Fixe à 10,32 % le taux de la TEOM pour 2010.

D. n°2010 - 41	Taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti) : Taux 2010
-----------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'avant de se prononcer sur le budget 2010, il y a lieu de fixer les taux d'imposition des trois taxes locales, la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) ; il précise que compte tenu de la situation financière de la Commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir pour 2010, les taux de 2009. Les chiffres principaux sont rappelés :

Désignation	Taux d'imposition Châteaubernard 2010	Taux moyens Départementaux 2009	Taux moyens Nationaux 2009	Bases d'imposition 2010	Produit fiscal 2010 attendu
Taxe d'habitation	5,77 %	<i>11,18 %</i>	<i>14,97 %</i>	5 120 000 €	295 424 €
Taxe foncière (bâti)	12,54 %	<i>24,37 %</i>	<i>19,32 %</i>	7 871 000 €	987 023 €
Taxe foncière (non bâti)	36,83 %	<i>49,10 %</i>	<i>45,50 %</i>	60 500 €	22 282 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide, pour l'année 2010, de maintenir les taux des trois taxes à hauteur de ceux de 2009, soit :

Taxe d'habitation : 5,77 %
Taxe foncière (bâti) : 12,54 %
Taxe foncière (non bâti) : 36,83 %

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, et qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget 2010.

Le budget primitif se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Pour 2010, la section de fonctionnement s'équilibre à 10 538 704 € ; la section d'investissement à 6 684 223 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
022	Dépenses imprévues	356 000 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
023	Virement à la section d'investissement	5 186 445 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
011	Charges à caractère général	1 528 499 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
012	Charges de personnel	2 164 234 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
65	Autres Charges de Gestion	1 031 600 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
6554	SIVOM DU Cognçais	495,46 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
6554	SIEAAC	1 598,23 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
6554	SDITEC	2 981,22 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
6554	SIVU	135 333 €	Pour : Contre : Abstention :	23 4
6554	Syndicat Mixte de la Fourrière	2 187,90 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
6554	CALITOM	534 529,23 €	Pour : Contre : Abstention :	20 7
6554	SDEG cotisation annuelle	13 917,90 €	Pour : Contre : Abstention :	23 4
6554	SDEG travaux	122 000 €	Pour : Contre : Abstention :	23 4
6554	SILFA	602,74 €	Pour : Contre :	23

			Abstention :	4
66	Charges Financières	26 861 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
67	Charges Exceptionnelles	2 250 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
042	Opérations d'ordre transfert entre section	242 815 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
013	Atténuation de charges	60 000,89 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
70	Produits des services et ventes diverses	160 610 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
73	Impôts et taxes	4 205 512 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
74	Dotations, Subventions, Participations	586 326 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
75	Autres produits de gestion courante	9 400 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
77	Produits Exceptionnels	4 258 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
042	Opérations d'ordre transfert entre section	35 949 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
024	Produits des cessions d'immobilisation	1 903,22 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
040	Opération d'ordre transfert entre section	242 813,63 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
10	Dotations, fonds divers	1 228 061,15 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
13	Subventions d'investissement	25 000 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
021	Virement de la section de fonctionnement	5 186 445 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
020	Dépenses imprévues	180 000,39 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
040	Opération d'ordre transfert entre section	950€	Pour : Contre : Abstention :	22 5
16	Emprunts, dettes et assimilés	98 428 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS				
0100	Mairie	149 945 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
0160	Bâtiments divers	15 000 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
0200	Pôle Scolaire	56 511 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
0300	Voirie communale	775 700 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
0304	Aménagement liaison Allende	102 600 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
0310	Acquisitions foncières	75 000 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
0311	Requalification rue des Vauzelles	19 100 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
0312	Requalification route de l'Echassier	97 420 €	Pour : Contre : Abstention :	24 3
0313	Matériels et véhicules techniques	170 000 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
0314	Environnement urbain	28 740 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
0450	Réseaux divers	13 970 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
0502	Complexe sportif	131 835 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
0503	Aménagement du cimetière	110 000 €	Pour : Contre : Abstention :	23 4
0600	Médiathèque	55 982 €	Pour : Contre : Abstention :	22 5
0700	Salle Festive	1 460 000 €	Pour : Contre :	22

			Abstention :	5
0800	Pôle enfance Jeunesse	1 808 981 €	Pour :	22
			Contre :	
			Abstention :	5
20	Révision du PLU	5 000 €	Pour :	24
			Contre :	
			Abstention :	3
	Soutien Centre Hospitalier	226 000 €	Pour :	unanimité
			Contre :	
			Abstention :	

L'opposition municipale a souhaité voter les dépenses hors programme de façon dissociée.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré

Approuve le budget primitif 2010 comme exposé ci-dessus.

D. n°2010 - 43

Attribution des subventions associatives

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal a voté une enveloppe de 90 000 € au titre des subventions associatives.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations, conformément aux tableaux ci-dessous. Il est précisé que les dossiers non encore parvenus ou parvenus tardivement seront examinés à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

SCOLAIRE		
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué
<i>APE des Pierrières</i>	<i>Fonctionnement</i>	488,07 €
	<i>Goûter de Noël</i>	173,91 €
<i>APE de la CDD</i>	<i>Fonctionnement</i>	354,96 €
	<i>Goûter de Noël</i>	126,48 €
<i>FCOL</i>	<i>Fonctionnement</i>	0
<i>Union Sportive École Pablo Picasso</i>	<i>Fonctionnement</i>	0
TOTAL SCOLAIRE		1 143,42 €

SOCIAL		
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué
"Souvenir Fusillés Braconne"	Fonctionnement	0
AMF - Sinistre Sud-Est Asiatique	Exceptionnelle	0
Autisme Charente	Fonctionnement	0
	Exceptionnelle	0
Don d'Organes - France Adot	Fonctionnement	250,00 €
Association Fra Sclérose en plaque	Fonctionnement	0
La Ligue contre le Cancer	Fonctionnement	0
Amicale des Donneurs de Sang Charentais	Fonctionnement	250,00 €
	Exceptionnelle	75,00 €
C.O.S. Personnel Communal	Fonctionnement	5 200,00 €
Club des Aînés	Fonctionnement	2 000,00 €
Comité de Défense Hôpital Cognac	Fonctionnement	0
Comité Mémorial Charentais	Fonctionnement	0
Gt Défense Organismes Nuisibles Segonzac	Fonctionnement	0
ADAPEI - Charente	Fonctionnement	0
Handicapés Physi. de la Charente	Fonctionnement	1 300,00 €
Paralysés de France - Charente	Fonctionnement	560,00 €
La Croix d'Or	Fonctionnement	0
Alcool Assistance	Fonctionnement	0
Les Médailleurs Militaires	Fonctionnement	0
Les Restaurants du Cœur	Fonctionnement	500,00 €
Secours Populaire (Cognac)	Fonctionnement	0
Solidarité Urgence	Fonctionnement	900,00 €
Banque Alimentaire d'Angoulême et Charente	Fonctionnement	0
Epicerie sociale	Fonctionnement	0
la Croix Rouge	Fonctionnement	0
Terre des Hommes	Fonctionnement	
Visicoeur de la Charente	Fonctionnement	0
Foyer base Aérienne/Œuvres sociales	Exceptionnelle	0
ADPEI	Fonctionnement	0
CAUSE NATIONALE		
Amicale du don du sang		0
TOTAL SOCIAL		11 035,00 €

ANIMATIONS		
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué
"Au Fil du Temps"	Fonctionnement	0
Les Noctambules	Remb. Animation	0
Les Castel'Amis de Jules et Pablo	Fonctionnement	155,00 €
Association Cult Gde Champagne	Fonctionnement	0
Association Sourire	Fonctionnement	0
Association Théâtrale Borderies	Fonctionnement	0
Comité de Jumelage	Fonctionnement	1 200,00 €
	Exceptionnelle	0
Comité des Fêtes	Fonctionnement	7 000,00 €
	Spectacle	10 000,00 €
	Cinéma	0
	Remb. animation	0
Gourmets Gourmands	Fonctionnement	255,00 €
	Semaine du goût	700,00 €
	Salon	0
Les Castelbaladins	Fonctionnement	1 000,00 €
	Exceptionnelle	500,00 €
Les Petites Mains de Dizedon	Fonctionnement	150,00 €
Loisirs Créatifs Castelbernardins	Fonctionnement	0
TOTAL ANIMATIONS		20 960,00 €

SPORT AS VERRIERS		
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué
ASV OMNISPORTS	Exceptionnelle	0
ASV AMV Châteaubernard	Fonctionnement	350,00 €
ASV Boules Lyonnaises	Fonctionnement	700,00 €
	Exceptionnelle	1 650,00 €
	Remb. Animation	0
ASV Course à Pieds	Exceptionnelle	200,00 €
	Exceptionnelle	0
ASV Cyclotourisme	Fonctionnement	600,00 €
	Remb. Animation	0
	Exceptionnelle	0
ASV Pétanque	Fonctionnement	0
ASV Les Vélos Verre	Fonctionnement	600,00 €
	Exceptionnelle	200,00 €
ASV Moto Club Verriers	Fonctionnement	0
ASV Pêche Sportive team odysée	Fonctionnement	250,00 €
	Exceptionnelle	0
SOUS TOTAL AS VERRIERS		4 550,00 €
ASPAC Sport Handicapé	Fonctionnement	900,00 €
C.O.C.S.	Fonctionnement	0
Football Club Châteaubernard	Fonctionnement	11 000,00 €
	Exceptionnelle	en attente
	Remb. Animation	0
Gymnastique Volontaire	Fonctionnement	800,00 €
	Remb. Animation	60,00 €
La Jongle en Folie	Fonctionnement	0
	Remb. Animation	0
Les Ailes Cognaçaises	Fonctionnement	150,00 €
	Rallye Aérien	450,00 €
Office Municipal des Sports	Fonctionnement	3 000,00 €
Société Chasse Châteaubernard	Fonctionnement	0
	Exceptionnelle	0
Tennis de Table	Fonctionnement	2 000,00 €
Tennis Club Châteaubernard	Fonctionnement	10 000,00 €
	Exceptionnelle	0
Team Cycliste Châteaubernard	Fonctionnement	650,00 €
	Exceptionnelle	1 200,00 €
	Exceptionnelle	100,00 €
Club de Basket	Remb. Animation	0
RUNNER 42.195	Fonctionnement	-
	Exceptionnelle	-
TOTAL SPORTS		34 910,00 €

DIVERS		
Dénomination	Type de subvention	Montant attribué
<i>INFO 16</i>	<i>Fonctionnement</i>	1 100,00 €
<i>La Prévention Routière</i>	<i>Fonctionnement</i>	0,00 €
<i>Associat. solidarité paysans</i>	<i>Fonctionnement</i>	0,00 €
<i>TED 16 (éleveurs de la Charente)</i>	<i>Fonctionnement</i>	
<i>GREH</i>	<i>Fonctionnement</i>	
<i>Université Inter-Ages Cognaçais</i>	<i>Fonctionnement</i>	110,00 €
<i>Festival Rire et Rock</i>		4 000,00 €
TOTAL DIVERS		5 200,00 €

TOTAL GENERAL	73 248,42 €
----------------------	--------------------

Résultat des votes concernant l'attribution des subventions associatives :

- domaine scolaire : unanimité
- domaine social : unanimité
- domaine animations : unanimité
- domaine sports : unanimité
- domaine divers (à l'exception de la subvention Festival Rire et Rock) : unanimité
- subvention Festival Rire et Rock : 3 abstentions, 24 voix pour

Il est précisé que la subvention concernant le Festival Rire et Rock sera attribuée sous réserve de la communication par les organisateurs du budget prévisionnel de la manifestation.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions aux associations dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2010 - 34

Désignation d'un correspondant sécurité

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la politique de sécurité routière et des 14 mesures mises en place par Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Préfet de la Charente invite à désigner un membre du conseil municipal comme « Correspondant sécurité routière ».

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié des différents partenaires locaux de la sécurité routière pour les actions de prévention et de contrôles, pour la compréhension des accidents, pour les campagnes de sensibilisation, pour faire connaître les actions proposées au plan départemental d'actions de sécurité routière et pour informer la commission consultative des usagers de tout problème rencontré dans ce domaine.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Michel DERAND.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Nomme Monsieur Michel DERAND correspondant sécurité routière.

D. n°2010 - 35

Location d'un terrain cadastré AK110

Madame Catherine BOINOT sort de la salle pour cette question et ne prends pas part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville de Châteaubernard est propriétaire d'un terrain cadastré AK 110 (voir plan en pièce jointe) depuis le 11 Décembre 2004.

Ce terrain est utilisé par Monsieur François BOINOT dans le cadre de son activité commerciale.

Il est proposé au conseil municipal de régulariser cette situation par une location dudit terrain à Monsieur François BOINOT dans les conditions suivantes :

- Location annuelle de 560 € conformément à l'avis des domaines consultés sur cette question.
- A compter du 1er Avril 2010

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter cette location et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte cette location dans les conditions évoquées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférent.

D. n°2010 - 36

Mise à disposition de personnel – Stage Cognac Basket Ball

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Cognac Basket Ball organise un camp « multi sports » d'été au Chambon pour 120 adolescents et adolescentes du 4 au 9 juillet 2010.

Ce stage s'adresse également à des jeunes de la commune et nécessite un encadrement tant masculin que féminin.

Devant les difficultés rencontrées par le club pour trouver un encadrement féminin qualifié et pour faire suite à la demande du club, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter la mise à disposition d'un agent municipal sur la période susvisée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette mise à disposition.

Le remboursement du salaire de l'intéressée, par le Cognac Basket Ball, sera calculé sur la base du grade d'adjoint administratif (6/30ème) soit une somme évaluée, à ce jour, à 401,21 € toutes charges comprises. Le paiement s'effectuera sur présentation d'un titre de recettes établi à l'encontre du club dans les conditions susvisées.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la mise à disposition d'un agent municipal sur la période susvisée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette mise à disposition.

D. n°2010 - 37

Mise en place de tarifs dans le cadre d'une régie de recettes culturelles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des différentes manifestations payantes organisées par la municipalité, il y a lieu de fixer différents prix d'entrée en fonction du type de spectacle.

Pour chacun des spectacles, il appartiendra à la commission culture de définir le type de spectacle.

Une régie de recettes sera mise en place pour la gestion des fonds.

Spectacle de type 1 : 1 €
Spectacle de type 2 : 5 €
Spectacle de type 3 : 10 €
Spectacle de type 4 : 15 €
Spectacle de type 5 : 20 €
Spectacle de type 6 : 25 €
Spectacle de type 7 : 30 €

Spectacles tout public : Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans et ½ tarif pour les étudiants et les demandeurs d'emploi

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir voter ces propositions de tarifs.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve les propositions de tarifs dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2010 - 44

**Adhésion à la Charte Terre saine Poitou-Charentes
« votre commune sans pesticide »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Charte Terre saine Poitou-Charentes « votre commune sans pesticide » a été adoptée par le Groupe Régional pour la réduction des pesticides en Poitou-Charentes.

Les démarches engagées au niveau Européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau National à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts.

En région Poitou-Charentes, la Charte terre saine « votre commune sans pesticide » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les pesticides.

Les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et les habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore).

L'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan de gestion et des méthodes d'entretien.

Cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la ville, d'adopter le règlement et de solliciter l'adhésion de la commune à la Charte Terre saine Poitou-Charentes « votre commune sans pesticide ».

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

S'engage en faveur de la réduction des pesticides sur la ville,
Adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre saine Poitou-Charentes « votre commune sans pesticide ».

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

D. n°2010 - 45

Soutien aux communes sinistrées par la tempête Xynthia

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à la tempête Xynthia, qui a frappé durement les départements de Charente Maritime et de Vendée, il est proposé de répondre aux situations les plus graves, de venir en aide aux sinistrés et d'aider aux travaux nécessaires à la remise en état des routes et des équipements publics en versant une aide aux associations des Maires de Charente Maritime et de Vendée.

Don en faveur de l'Association des Maires de Vendée : 1 500 €

Don en faveur de l'Association des Maires de Charente Maritime : 1 500 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces aides.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte d'effectuer un don de 1 500 € à l'Association des Maires de Vendée et de 1 500 € à l'Association des Maires de Charente Maritime dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2010 - 46

Dénomination d'une impasse : impasse des Albizias

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter la dénomination de l'impasse située sur la parcelle BB 109 comme suit : « Impasse des Albizias » (voir plan en annexe).

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la dénomination « impasse des Albizias » pour l'impasse située sur la parcelle cadastrée BB 109.

D. n°2010 - 47

**Avenant au marché « Mairie – Services Techniques – Locaux associatifs »
Avenant 1 – Lot 11 : Revêtements de sols souples**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre un avenant au marché « Mairie – Services Techniques – locaux associatifs », dans les conditions suivantes :

Avenant n° 1 - Lot 11 : Revêtement de sols souples

Moins-value induite suite à une modification du projet demandé par la maîtrise d'ouvrage.

Titulaire du marché : FONTANILLAS
Montant initial du marché : 12 790,82 € HT
Montant de l'avenant n°1: - 452,95€ HT
Nouveau montant : 12 337,87 € HT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour, 2 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Mairie – Services techniques – locaux associatifs » dans les conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus

D. n°2010 - 48

**Avenant au marché « Mairie – Services Techniques – Locaux associatifs »
Avenant 1 – Lot 13 : Electricité**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre un avenant au marché « Mairie – Services Techniques – locaux associatifs », dans les conditions suivantes :

Avenant n° 1 - Lot 13 : Electricité

Avenant induit suite à une modification du projet demandé par la maîtrise d'ouvrage :

- suppression de la coursive
- transformation des locaux associatifs en salle d'exposition (modification du mode de chauffage)
- travaux supplémentaires (prises supplémentaires, éclairage salle d'exposition, alarme incendie...)

Titulaire du marché : BRUNET

Montant initial du marché : 59 315, 00 € HT

Montant du présent avenant : 886,00€ HT

Nouveau montant : 60 201,00 HT

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour, 2 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Mairie – Services techniques – locaux associatifs » dans les conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

D. n°2010 - 49

**Avenant au marché « Mairie – Services Techniques – Locaux associatifs »
Avenant 4 – Lot 2 : Gros Oeuvre**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre un avenant au marché « Mairie – Services Techniques – locaux associatifs », dans les conditions suivantes :

Avenant n° 4- Lot 2 : Gros Oeuvre

Avenant induit suite à une adaptation de chantier :

- une gouttière a abîmé une panne qu'il a fallu consolider

Titulaire du marché : Entreprise MANNALIN

Montant initial du marché : 115 333,70 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 2 024,87 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 12 519,43 € HT

Montant de l'avenant n°3 : 9 741,85 € HT

Montant du présent avenant n°4 : 397,49 € HT

Nouveau montant : 135 967,60 € HT

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour, 2 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Mairie – Services techniques – locaux associatifs » dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2010 - 50

**Avenant au marché « Mairie – Services Techniques – Locaux associatifs »
Avenant 3 – Lot 7 : Menuiseries intérieures**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre un avenant au marché « Mairie – Services Techniques – locaux associatifs », dans les conditions suivantes :

Avenant n° 3 - Lot 7 : Menuiseries intérieures

Avenant induit suite à une demande de la maîtrise d'ouvrage (création d'un portail) et un oubli au CCTP de la maîtrise d'œuvre (2 portes aluminium)

Titulaire du marché : Entreprise BROUSSARD
Montant initial du marché : 25 259,20 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 922,60 € HT
Montant de l'avenant n°2 : 185,32 € HT
Montant du présent avenant n°3 : 3 831,50 € HT
Nouveau montant : 30 198,62 € HT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour, 2 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Mairie – Services techniques – locaux associatifs » dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2010 - 51	Avenant au marché « Mairie – Services Techniques – Locaux associatifs » Avenant 3 – Lot 14 : VMC
-----------------------	---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre un avenant au marché « Mairie – Services Techniques – locaux associatifs », dans les conditions suivantes :

Avenant n° 3 - Lot 14 : Chauffage / VMC

Avenant induit suite à une modification du projet à la demande de la maîtrise d'ouvrage :
- Transformation des locaux associatifs en salle d'exposition entraînant une modification du système de chauffage

Titulaire du marché : Entreprise DL THERMIQUE
Montant initial du marché : 37 969,98 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 1 329,60 € HT
Montant de l'avenant n°2 : 2 154,96 € HT
Montant du présent avenant n°3 : 17 463,42 € HT
Nouveau montant : 58 917,96 € HT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour, 2 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Mairie – Services techniques – locaux associatifs » dans les conditions évoquées ci-dessus.
Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

D. n°2010 - 52	Avenant au marché « Mairie – Services Techniques – Locaux associatifs » Avenant 1 – Lot 3 : Charpente Bois
-----------------------	---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre un avenant au marché « Mairie – Services Techniques – locaux associatifs », dans les conditions suivantes :

Avenant n° 1 - Lot 3 : Charpente Bois

Avenant induit suite à la suppression de la coursive

Titulaire du marché : NAUD et fils
Montant initial du marché : 15 281,23 € HT

Montant du présent avenant n°1 : - 6 227,58 € HT
Nouveau montant : 9 053,65 € HT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour, 2 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Mairie – Services techniques – locaux associatifs » dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2010 - 53

**Avenant au marché « Mairie – Services Techniques – Locaux associatifs »
Avenant 1 – Lot 5 : Couverture zinguerie**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre un avenant au marché « Mairie – Services Techniques – locaux associatifs », dans les conditions suivantes :

Avenant n° 1 - Lot 5 : Couverture zinguerie

Avenant induit suite à la suppression de la coursive

Titulaire du marché : NAUD et fils
Montant initial du marché : 66 239,70 € HT
Montant du présent avenant n°1 : - 16 924,58 € HT
Nouveau montant : 49 315,12 € HT

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour, 2 abstentions,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Mairie – Services techniques – locaux associatifs » dans les conditions évoquées ci-dessus.

D. n°2010 - 54

Recrutement CAE – entretien voirie et espaces publics

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la ville de Châteaubernard recrute chaque année 4 mois de personnel saisonnier pour pourvoir au remplacement des agents des espaces verts en congés annuels (2 personnes en Juillet et 2 personnes en Août).

D'autre part la suppression progressive des pesticides nécessite du personnel supplémentaire dès le printemps pour faire face à la pousse des mauvaises herbes sur les trottoirs et les espaces publics.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de remplacer le recrutement des saisonniers habituels par le recrutement de personnes dans le cadre d'un CAE Contrat d'Adaptation à l'Emploi pour une période de 6 mois dans les conditions suivantes :

Contrat d'Adaptation à l'Emploi

Taux d'Emploi : 24/35ème
Période à compter du 12 Avril
Durée de 6 mois
Niveau : pas de niveau particulier
Mission : entretien des voiries et des espaces publics de la Ville
Rémunération sur la base de 100 % du SMIC en vigueur
Nombre d'agents : 6

La prise en charge est de 90%.

Le reste à la charge de la collectivité reste d'un niveau égal ou inférieur au montant des rémunérations habituellement consacrées aux emplois saisonniers.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir accepter le recrutement dans les conditions susvisées et d'inscrire les dépenses et les recettes au budget.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005, portant loi de programmation pour la cohésion sociale,

Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte le recrutement dans les conditions susvisées

Inscrit les dépenses et recettes nécessaires au budget.